

Vendredi, 2 décembre 1910.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau:—

Par M. Burrell,—la pétition de Jean Walkenstein et autres, de la cité de New-York et autres lieux des Etats-Unis de l'Amérique.

Par M. Rutan,—la pétition de James Powell et autres, de Edmonton, province de l'Alberta et autres lieux.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table de la Chambre le rapport du commis des pétitions sur les pétitions présentées le 1er décembre courant, lesquelles sont lues et reçues:—

De la Compagnie du chemin de fer *Canadian Northern Quebec*; pour une loi l'autorisant à construire certaines voies ferrées.

De la Compagnie de chemin de fer *Brockville, Westport and Northwestern*; pour une loi l'autorisant à conclure certains arrangements avec les compagnies de chemin de fer *Canadian Northern Ontario et Ontario and Ottawa*.

De A. H. Tasker et autres, de Régina, province de la Saskatchewan; pour une charte sous le nom de *Security Trusts Corporation*, et pour d'autres fins.

De Cyrenus J. Laughlin, jr., et autres, de Welland, comté de Welland, province d'Ontario, et autres personnes d'autres endroits dans les Etats-Unis; pour une charte sous le nom de *Niagara, Welland and Lake Erie Railway Company*, et pour d'autres fins, et à l'effet de déclarer que cette voie ferrée est à l'avantage du Canada en général.

De la Compagnie du chemin de fer de la Baie-de-Quinté; pour une loi l'autorisant à conclure certains arrangements avec les compagnies de chemin de fer *Canadian Northern Ontario, et Ontario and Ottawa*.

De la *Grand Trunk Pacific Branch Lines Company*; pour des modifications à sa charte, et pour d'autres fins.

Ordonné, que M. Barnard ait la permission de présenter un bill (No 25) modifiant la Loi de la Cour de l'Echiquier.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Ordonné, que M. Lewis ait la permission de présenter un bill (No 25) concernant l'utilisation de la lumière du jour.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre reprend le débat sur la question,

Que l'adresse suivante soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général pour remercier humblement Son Excellence du gracieux discours qu'Elle a bien voulu faire aux deux Chambres du Parlement, savoir:—